

Lettre du SNUipp Isère

Mardi 22 juin 2010



Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école
Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

- Groupe de travail du 21 juin
- Deuxième phase du mouvement,
- inéat, exéat...
- Maîtres d'accueil temporaire
- Retour de congé maternité et longue maladie
- Grève du 24 juin : participez aux manifs et aux réunions de grève

Un problème informatique nous empêche pour le moment de répondre aux messages mails arrivés depuis quelques jours. Nous tentons d'y remédier le plus rapidement possible.

■ Groupe de travail du 21 juin.

Le groupe de travail pour la phase d'ajustement a eu lieu hier. Nous vous communiquons ci-dessous la déclaration intersyndicale que nous avons lue hier. Vous y trouverez nos premières conclusions qui confirment ce que nous avons dit déjà lors de la première phase du mouvement.

- Affectations

En principe, la plupart des résultats ont été annoncés dans l'prof. Lors de la seconde phase du mouvement, l'IA a affecté 398 collègues. Il reste encore environ 380 personnes sans poste ; les affectations de ces collègues se feront (en dehors du contrôle des délégués du personnel), d'ici au 14 juillet.

- Inéat / exéat

Tous les exéat ont été accordés, charge à chacun de prendre contact avec l'IA du département demandé. Tous les inéat sont refusés, le département est actuellement excédentaire.

- Maître d'accueil temporaire

Les délégués du personnel ont dénoncé les pressions exercées par certains IEN pour « désigner volontaires » des collègues comme maître d'accueil temporaires des PE stagiaires. Les directives ministérielles sont très claires : ces fonctions ne peuvent être attribuées qu'à des volontaires. L'IA en a convenu et doit rappeler ces directives aux IEN. Tenez-nous informés en cas de problèmes.

- Retour de congé maternité et longue maladie

Suite à l'ensemble de nos interventions, l'IA a du revoir son procédé. Les collègues revenant de congé maternité ou de congé longue maladie sont tout à fait « libres » de refuser les « propositions » qui leurs sont faites de laisser leur poste à l'année à un PE stagiaire pour occuper un poste de TR rattaché à leur école. Si vous avez reçu un courrier en ce sens de la part de l'IA, il vous faut lui répondre, avec copie au SNUipp, que vous ne souhaitez pas donner suite à sa proposition. Tenez nous au courant de toute difficulté.

Déclaration intersyndicale – SNUipp-FSU - SE-UNSA - PAS 38 – FO - SGEN-CFDT —

Groupe de travail 21 juin 2010

Madame l'Inspectrice d'Académie,

L'ensemble des organisations syndicales a cette année encore dénoncé les conséquences des règles de mobilité pour la rentrée 2010 lors de la CAPD du 18 mai 2010.

L'objectif du ministère de nommer le plus grand nombre possible de collègues à Titre Définitif s'est en réalité soldé en Isère par une augmentation de 5% de collègues sans affectation par rapport à l'an dernier.

Moins d'un quart des collègues ayant participé au mouvement ont obtenu une affectation sur vœu précis, contre 46% il y a deux ans.

La nomination sur des vœux contraints sur zone géographique se généralise, minimise l'Ancienneté Générale de Service et accroît le sentiment d'inégalité et d'injustice. Ces modalités ne donnent pas satisfaction aux collègues dans la mesure où, très souvent, l'affectation est éloignée du domicile. L'opacité des nominations exacerbe ces insatisfactions.

La forte augmentation du nombre de points attribués pour des situations SMS de plus en plus nombreuses, pour les rapprochements de conjoint et les mesures de carte scolaire, et la disproportion flagrante entre ces points et ceux liés, à l'AGS et aux enfants ont pour conséquence le maintien d'un grand nombre de collègues (+ 50% par rapport à l'an dernier) sur leur poste alors qu'ils souhaitaient changer d'affectation. Nous dénonçons votre refus de prendre en compte les demandes de révision d'affectation liées à des nominations non désirées sur vœux de zone, sur des postes très éloignés du domicile, avec pourtant des situations souvent dramatiques pour les personnels. Nous ne comprenons pas que vous ne teniez pas compte des conséquences graves de règles de mobilité inadaptées. L'intérêt du service ne devrait pas être incompatible avec celui des personnels. Attendre que les situations arrivent au point de non retour pour les traiter est un choix dont votre administration aura à assumer toutes les conséquences.

Cette année encore, vous envisagez de nommer à titre définitif en phase d'ajustement des collègues n'ayant pas eu de postes lors de la première phase et ce parfois sur des postes extrêmement attractifs-créant de nouveau colère et incompréhension chez les autres collègues n'ayant rien obtenu. La gestion par la division nous semble catastrophique. Nous avons appris en cours d'année que des nominations à TD se sont faites l'année dernière sans que nous en ayons été informés par vos soins. Il faut absolument arrêter cela et respecter les textes régissant les CAPD.

-
Concernant les réservations de postes aux stagiaires, nous tenons à protester contre la méthode pour trouver le maître d'accueil temporaire. Dans la note de cadrage du 25 février 2010, il est bien stipulé que les maîtres d'accueil doivent être volontaires.

Concernant votre décision de « réquisitionner » les postes des collègues en congé de maternité ou en congé longue durée, nous ne l'acceptons pas. Ce sont des mesures discriminatoires qui n'ont leur place nulle part. Ces « réquisitions » ne peuvent se faire qu'avec accord explicite des collègues concernés et des garanties écrites sur leur retour sur leur poste.

Votre choix de gérer les personnels en recourant systématiquement à l'approche individuelle a fait exploser les cadres collectifs dans lesquels les collègues se retrouvaient. Vous ne prenez même plus la peine d'informer les DP de décisions que vous prenez. Nous n'avons plus aucun moyen d'assurer à nos collègues l'équité et la transparence du mouvement. Nous avons au contraire la conviction que c'est l'inverse qui se produit : une entrave au contrôle paritaire.

Afin d'examiner les nominations des collègues dans le cadre réglementaire, nous vous demandons :

- de réunir une CAPD de rentrée pour tous les ajustements.
- de ne plus nommer de collègues à titre définitif au-delà de la première phase
- de réunir un groupe de travail le plus tôt possible pour rediscuter des règles de mobilité pour la rentrée 2011

Délégués du personnel nous ne pouvons accepter de telles règles qui vont contribuer à plus ou moins court terme au blocage de la mobilité.

Nous vous demandons de tenir compte pour les futures règles sur la mobilité de toutes les remarques exprimées depuis l'an dernier, d'autant que nous savons que notre département se distingue par son interprétation particulièrement défavorable aux personnels des consignes ministérielles.

■ Grève du 24 juin

Participez aux manifestations et aux AG et réunions de grévistes

Grenoble, manifestation : Départ à 10 heures de la Gare SNCF, réunion SNUipp ouverte à toutes et tous, à 15 heures 30 à la Bourse du travail (Tram grand Place)
Bourgoin, manifestation, départ 10 h, Parking Diederich

Vienne, manifestation, départ 10 h, Champ de Mars

La Tour du Pin, manifestation, départ 10 h Place des Halles

Roussillon, Assemblée Générale, 9 heures 30, Foyer Henri Barbusse. Départ de la manifestation : 10h 30, Place de la République

Villefontaine, AG, 8 heures, maison de quartier Serventois

Saint Marcellin : AG au retour de la manif (13 h30) à Cognin les Gorges (prévoir pique nique)